



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 20 mars 2024 à 9 h 32 à laquelle sont présents, monsieur le maire Daniel Champagne, messieurs les conseillers, Mario Aubé, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Mario Aubé, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur de cabinet, Frédérique Delisle, directrice adjointe de cabinet, Mathee Warnett, attachée politique et M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière ainsi que Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer, Olive Kamanyana, conseillère, district du Carrefour-de-l'Hôpital, Edmond Leclerc, conseiller, district de Buckingham, Jean Lessard, conseiller, district de la Rivière-Blanche, Marie-France Laviolette, directrice adjointe, Ressources humaines et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2024-154

**PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 21 ET 28 FÉVRIER 2024 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 20 FÉVRIER 2024**

**CONSIDÉRANT** QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 21 et 28 février 2024 ainsi que de la séance spéciale tenue le 20 février 2024 a été remise au comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis

Adoptée

CE-2024-155

**SOUSSION 2023 SP 461 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES RUES DAVIDSON EST, A. GIBEAULT ET P. LABINE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme CITEK, s.e.n.c., 99, rue Crémazie, unité 104, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour les services professionnels d'une firme offrant les services d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de « Réfection des rues Davidson Est, A.-Gibeault et P.-Labine », pour un montant total de 606 242,07 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 janvier 2024, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-156

**SOUSSION 2023 SP 472 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION ROUTIÈRE DU CHEMIN D'AYLMER, DE LA RUE FRONT ET DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE MITIGOMIJOKAN ET DU VERSANT - STEVEN BOIVIN, ANIK DES MARAIS ET DANIEL CHAMPAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de « Réfection routière du chemin d'Aylmer, de la rue Front et du boulevard La Vérendrye Ouest », divisés en deux lots, à savoir :

- **Lot 1 – Chemin d'Aylmer et rue Front :** À la firme QDI, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8G1, pour un montant total approximatif de 215 553,98 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 janvier 2024, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- **Lot 2 – Boulevard La Vérendrye Ouest :** À la firme CITEK, s.e.n.c., 99, rue Crémazie, unité 104, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour un montant total approximatif de 70 663,64 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 janvier 2024, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-157

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUSSION 2021 SP 001, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - TRAVAUX LOT 5 - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD**

CONSIDÉRANT QUE ce comité a octroyé à l'entrepreneur 3990591 Canada inc. (Beaudoin Canada), par la résolution numéro CE-2022-875 du 9 novembre 2022, un contrat pour les travaux du lot 5 du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, pour un montant total de 83 011 950,00 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'octroi du contrat :

- une délégation de pouvoir a été approuvée par le Service des infrastructures et des projets (DP 194735), pour un ordre de changement qui a été recommandé par le consultant WSP Canada inc. et totalisant un montant de 10 270,44 \$ incluant les taxes;
- une délégation de pouvoir a été approuvée par le Service des infrastructures et des projets (DP 197210), regroupant quatre ordres de changement qui ont été recommandés par le consultant WSP Canada inc. pour un montant de 179 222,13 \$ incluant les taxes;
- un avis de modification a été approuvé dans PIVO (AMC-10023), regroupant quatre ordres de changement qui ont été recommandés par le consultant WSP Canada inc., et totalisant un montant de 42 794,35 \$ incluant les taxes;
- huit nouveaux ordres de changement ont été recommandés par le consultant WSP Canada inc., et totalisant un montant de 133 628,73 \$ incluant les taxes;

- le montant total des avenants au contrat à ce jour est de 365 915,65 \$ incluant les taxes.

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieure à 250 000,00 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 194735 pour un montant total de 10 270,44 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 197210 pour un montant total de 179 222,13 \$ incluant les taxes;
- entérine l'avis de modification dans PIVO (AMC-10023) pour un montant total de 42 794,35 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 133 628,73 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, pour un cumulatif des ajustements à approuver de 365 915,65 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant cumulatif de 83 377 865,65 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-158

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION 2021 SP 121, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC ET PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE - SECTEUR LAKEVIEW, PHASES I ET II - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-535 du 30 juin 2021, adjugeait un contrat à la firme CITEK, s.e.n.c., pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils visant les projets de « Remplacement de l'aqueduc et prolongement de l'égout sanitaire, phase I et Remplacement de l'aqueduc, phase II » situés dans le secteur d'Aylmer au montant de 806 310,07 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de pouvoir numéro 186014 et que des honoraires supplémentaires et l'avis de modification de contrat numéro 10082 ont déjà été approuvés pour un montant de 74 063,79 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CITEK, s.e.n.c., a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels de l'avis de modification de contrat numéro 10095 pour la surveillance additionnelle de bureau au montant de 75 929,49 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieur à 250 000,00 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 186014 pour un montant de 8 455,26 \$ incluant les taxes;
- entérine les honoraires supplémentaires de l'avis de modification de contrat numéro 10082 pour un montant de 65 608,53 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus pour un montant de 75 929,49 \$ incluant les taxes, à la firme CITEK, s.e.n.c., sans impact budgétaire, dans le cadre des projets de « Remplacement de l'aqueduc et prolongement de l'égout sanitaire, phase I et Remplacement de l'aqueduc, phase II », portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 149 993,28 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant cumulatif de 956 303,35 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-159

**SOUSSION 2023 SP 478 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉAMÉNAGEMENT DE DEUX COURBES SUR LE SENTIER DES VOYAGEURS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, unité 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de « Réaménagement de deux courbes sur le sentier des Voyageurs », pour un montant total de 408 541,52 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 janvier 2024, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée ayant obtenu la note de passage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme CIMA+, s.e.n.c. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de « Réaménagement de deux courbes sur le sentier des Voyageurs »;
- autorise la firme CIMA+, s.e.n.c. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de « Réaménagement de deux courbes sur le sentier des Voyageurs »;

- confirme son engagement à soumettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-160

**PARTICIPATION ET AIDE FINANCIÈRE AUX TRAVAUX DE RECHERCHE SUR L'UTILISATION DES GRANULATS DE VERRE CELLULAIRE EN INGÉNIERIE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN RÉGIONS FROIDES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Université Laval travaille sur un programme de recherche phase 2 visant le développement de la technologie sur l'utilisation des granulats de verre cellulaire (GVC) en ingénierie des infrastructures de transport en régions froides;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Université Laval souhaite expérimenter à travers la phase 2 les performances de l'utilisation des GVC en régions froides pour corroborer la littérature et les résultats de la première phase du programme de recherche qui suggèrent que les GVC constituent une alternative avec un fort potentiel pour la protection contre les effets du gel au niveau des infrastructures (fondations, ponceaux, conduites, etc.);

**CONSIDÉRANT QUE** l'Université Laval désire poursuivre son programme de recherche avec l'aide de partenaires clefs à travers le Québec comprenant des entreprises privées, des villes et des organismes gouvernementaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau souhaite développer son expertise dans le domaine de l'utilisation des granulats de verre cellulaire pour des fins d'innovation et poursuivre son objectif de valorisation des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux de recherche s'inscrivent sous l'action 21 dans la catégorie « Pratiques inspirantes » du Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation de la Ville de Gatineau à titre de partenaire à la phase 2 du programme de recherche de l'Université Laval requiert une aide financière d'un montant de 25 000,00 \$ sur une période totale de cinq ans;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme de recherche phase 2 de l'Université Laval est conditionnel à l'octroi d'une aide financière intitulée « Déploiement technologique du verre cellulaire en ingénierie routière » sollicitée auprès du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour ce projet de recherche;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures et des projets et le Service de l'eau et des matières résiduelles ont révisé le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et l'Université Laval et que celle-ci est conforme aux pratiques en vigueur à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- approuve la participation de la Ville de Gatineau au programme de recherche phase 2 de l'Université Laval pour le développement de la technologie des granulats de verre cellulaire en ingénierie des infrastructures selon le protocole d'entente;

- s'engage à verser une contribution totale de 25 000,00 \$ durant les cinq années à partir de l'avis d'octroi de l'aide financière sollicitée auprès du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), conditionnellement à la signature de l'entente de recherche à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'Université Laval;
- autorise un coordonnateur du Service des infrastructures et des projets à participer au programme de recherche, et ce, pour une durée de cinq ans;
- autorise le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer l'entente entre la Ville de Gatineau et l'Université Laval.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-161

**ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES - ARPE-QUÉBEC POUR LA TENUE DES ÉCOCENTRES MOBILES DU 20 AVRIL, 15 JUIN ET 5 OCTOBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a adopté le règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARPE-Québec est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC pour gérer le Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques (le « Programme »);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a accepté, à la demande de l'ARPE-Québec, de fournir des services de type « Point de dépôt » conformément aux modalités et conditions énoncées à l'entente signée le 17 juin 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente ne prévoyait pas les modalités de compensation et d'offre de service lors de la tenue d'écocentres mobiles;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente « Collecte et événements spéciaux (CES) » relative à la tenue des écocentres mobiles les 20 avril, 15 juin et 5 octobre 2024 avec l'organisme ARPE-Québec doit être conclue afin de recevoir les services de transport et de tri des produits électroniques, en plus du versement d'une ristourne équivalent à un montant de 180,00 \$ la tonne de produits électroniques collectés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la signature de l'entente « Collecte et événements spéciaux (CES) » relative à la tenue des écocentres mobiles les 20 avril, 15 juin et 5 octobre 2024, avec l'organisme ARPE-Québec;

Le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer l'entente de partenariat joint à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-162

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - CHEMIN MONGEON - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARIO AUBÉ****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le chemin Mongeon, dossier RS-24-007, comme illustré au plan numéro CRO-24-005 du 18 janvier 2024, le tout afin de :

Ajouter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Chemin Mongeon	Nord	À partir de la Montée Mineault, sur une distance de 17 m vers l'est	Interdit en tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à la modification de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-24-005 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-163

**SOUMISSION 2023 SP 522 - IMPLANTATION DE FEUX DE CIRCULATION - INTERSECTIONS GEORGES/MACLAREN OUEST ET GEORGES/FILION - SERVICE DE LA MOBILITÉ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET BUCKINGHAM - MARIO AUBÉ ET EDMOND LECLERC****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Construction Québec inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour l'implantation de nouveaux feux de circulation aux intersections des rues Georges / Maclaren Ouest et Georges / Filion dans les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 1 090 597,77 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 janvier 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-164

**BAIL - LES ENTREPRISES MARC DUBÉ INC. - AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE AU 173, RUE WELLINGTON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du budget pour l'année 2022, le conseil municipal avait autorisé, par la résolution numéro CM-2022-90, le financement de projets d'aménagements transitoires qui étaient proposés dans le plan de relance du centre-ville, dont l'aménagement d'une place publique temporaire (place Laval);

**CONSIDÉRANT QU'**en 2022 et en 2023, le centre de services de Hull avait mandaté le Service des biens immobiliers à négocier un bail, afin d'aménager une place publique temporaire (place Laval) sur un terrain de stationnement situé au 173, rue Wellington;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement de la « place Laval » avait pour objectif de créer un lieu de socialisation et de rencontres pour les résidents et les visiteurs, mais également pour tenir des activités d'animation et d'événements de moyenne envergure;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services de Hull a de nouveau mandaté le Service des biens immobiliers afin de négocier, pour l'année 2024, un bail de location sur le même terrain que les années précédentes, afin de permettre une troisième édition de la « place Laval »;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de discussions et de négociations avec le propriétaire, le Service des biens immobiliers et les Entreprises Marc Dubé inc. en sont venus à une entente;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés au cours du processus et sont en faveur de cet emplacement et de cette convention de bail;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau souhaite pérenniser ce projet de place publique :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise le bail entre Les Entreprises Marc Dubé inc. et la Ville de Gatineau afin d'y aménager une place publique temporaire sur un terrain de stationnement situé au 173, rue Wellington et dont les principales conditions sont les suivantes :
  - une location d'une superficie d'environ 810 m<sup>2</sup>, correspondant approximativement à 45 cases de stationnement et des allés de circulation, pour une période de cinq mois sans option de renouvellement;
  - un loyer de base mensuel de 22 800,00 \$ (28,15 \$ / m<sup>2</sup>) avant taxes, par mois;
  - l'occupation de l'espace se fera du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 septembre 2024 inclusivement. Avant l'expiration de ce délai, la Ville devra avoir remis le terrain dans l'état où elle l'avait trouvé;
  - la Ville devra assurer la sécurité, l'entretien, la propreté et la salubrité des lieux ainsi que délimiter les lieux loués du reste du terrain à l'aide d'objet ou d'aménagement temporaire;
- autorise le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du présent bail en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente résolution;
- autorise le trésorier à puiser à même le poste budgétaire 10084.04-63110 – CSH – Relance du centre-ville – Aménagements transitoires – Location d'espace - un montant de 114 000,00 \$ plus les taxes si applicable, pour donner suite à la présente;
- mandate l'administration à entreprendre les démarches en vue de pérenniser la place Laval, notamment l'analyse des options immobilières, l'aménagement et la programmation ainsi que de prévoir les budgets requis à cet effet lors de l'étude du budget 2025.

Le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-165

**AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2022 SP 492 - LOCATION DE PELLES AVEC OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-325 du 19 avril 2023, adjugeait des contrats à la firme Carol Bernier excavation inc., 103, rue Clermont, Cantley, Québec, J8V 3W5, pour la location de pelles avec opérateur pour les sections 1 et 2, pour un montant total approximatif de 182 953,97 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 février 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de finaliser le nettoyage des fossés planifié en 2023, des heures supplémentaires étaient nécessaires;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif supplémentaire excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieur à 250 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine un montant supplémentaire de 24 052,45 \$ incluant les taxes, pour compléter le nettoyage de fossé planifié en 2023 aux mêmes tarifs et conditions que l'appel d'offres initial.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 207 006,42 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT INCLUANT LES TAXES</b>	<b>DESCRIPTION</b>
63210-20725.04	24 052,45 \$	PTI - Reprofilage des fossés

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-166

**SOUMISSION 2022 SP 384 - NETTOYAGE ET RÉPARATION DES TOURS D'EAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Traitement d'Eau S.T inc., 320, Place du Louvre, suite 102, Mascouche, Québec, J7K 0T2, pour le nettoyage et la réparation des tours d'eau pour un montant approximatif de 362 171,25 \$ pour une durée de trois ans incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée le 11 décembre 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans avec la possibilité de le renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2025 à 2027, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés dans le centre de responsabilité de l'entretien des édifices au Service des travaux publics.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-167

**SOUSSION 2023 SP 457 - INSPECTION ET ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES - SECTION A - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Way Power Solutions inc., 22-14, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8G8, pour l'inspection et l'entretien des génératrices – Section A pour une période de cinq ans, pour un montant total approximatif de 2 281 463,03 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 janvier 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
62310	0061	0442	Divers sous-projets concernés	STP EE - Entretien des édifices	456 292,61 \$

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2025 à 2029 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-168

**SOUSSION 2023 SP 394 - COUPE D'HERBES À DIVERS EMPLACEMENTS, DANS LES FOSSÉS, BASSIN DE RÉTENTION ET LE CHEMIN PINK - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge :

- des contrats à la firme 9219-3879 Québec inc. – Pro 4 Saisons, 37, chemin Henri-Chartrand, L'Ange-Gardien, Québec, J8L 0W9, pour la coupe d'herbes à divers emplacements de l'ensemble des secteurs incluant le chemin Pink, dans les sentiers boisés, dans les fossés et dans les bassins de rétention pour les sections 1 à 5, pour un montant approximatif de 700 381,27 \$ incluant les taxes, pour deux saisons, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées le 30 novembre 2023, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

- un contrat à la firme Lafleur de la Capital inc., 164, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S2, pour le débroussaillage à divers emplacements pour la section 6 - optionnelle, pour un montant approximatif de 12 369,01 \$ incluant les taxes, pour deux saisons, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et la soumission déposée le 30 novembre 2023, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2024 à 2025 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>Poste budgétaire</b>	<b>Description</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
10342.01	STP PEVA – Tonte de pelouse et fauchage des hautes herbes	712 750,28 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-169

**SOUSSION 2024 SP 008 - LOCATION DE VÉHICULES LÉGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour le service de location de véhicules des sections A à E, G, L et M (articles 1.1, 2.1, 5.1, 7.1, 8.1 et 16.1), le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 16 janvier 2024, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- **Les sections A, B, C, D et M (articles 1.1 et 5.1)**  
La firme Budget Auto inc., 850, rue Jean-Paul Laframboise, Dorval, Québec, H9P 0A7, pour un montant approximatif de 1 731 874,18 \$ incluant les taxes;
- **Les sections E, G et M (articles 2.1, 7.1, 8.1 et 16.1)**  
La firme Location Sauvageau inc., 521, côte Joyeuse, Saint-Raymond, Québec, G1L 4A9, pour un montant approximatif de 146 190,72 \$ incluant les taxes;
- **La section L**  
La firme La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada, 200-5830, chemin de la Côte-de-Liesse, Mont-Royal, Québec, H4T 1B1, pour un montant approximatif de 128 772,00 \$ incluant les taxes.

Les contrats seront d'une durée de 12 mois prenant effet le 15 avril 2024 avec la possibilité de les renouveler pour une période additionnelle d'une année. Si les contrats sont renouvelés, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget 2025 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les différents postes budgétaires concernés

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-170

**SOUSSION 2024 SP 011 - REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - CAMPAGNE D'ADHÉSION ABAT-POUSSIÈRE 2024 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-9 du 17 janvier 2024, mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et chlorure en solution liquide) nécessaires à ses activités;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution faisait seulement référence à l'année 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ désire obtenir un engagement de la Ville pour les deux périodes optionnelles prévues;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;
- que la Ville de Gatineau confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 (années optionnelles) et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville;
- que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Gatineau s'engage à fournir à l'Union des municipalités du Québec les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
- que la Ville de Gatineau confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Gatineau accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

- que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- que la Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes de ce contrat pour la durée de celui-ci, soit du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2024 avec deux possibilités de prolongation du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 31 octobre 2025 et du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 31 octobre 2026;
- que la Ville de Gatineau reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, le taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même le poste budgétaire 10348.01 – STP VOI-Chemins Ruraux.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-171

**PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2020 SP 108 - TRANSPORT ET DISPOSITION DE RÉSIDUS DE BALAYURES DE RUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-338		Uteau	2020 SP 108 – Transport et disposition pour balayures de rues	808 584,61 \$	2024-06-18 au 2025-06-17	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une année optionnelle est prévue au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics désire se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 21 avril 2020.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2025, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire STP VOI – Balayage, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-172

**SOUSSION 2023 SP 352 - ENTRETIEN DES TREUILS, PALANS ET PONTS ROULANTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE DE L'EAU ET MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats à la firme Electropro Service PSJB inc., 10, rue Gaston-Dumoulin, suite 300, Blainville, Québec, J7C 0A3, pour l'entretien des treuils, palans et ponts roulants pour un montant approximatif de 313 554,97 \$ pour la section A et pour un montant approximatif de 418 118,95 \$ pour la section B pour une durée de trois ans incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 30 octobre 2023, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections.

Après la première année des contrats, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

De plus, le comité autorise le trésorier à prévoir aux budgets des années 2025 à 2027, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les différents postes budgétaires concernés dans les Service des travaux publics et Service de l'eau et des matières résiduelles.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-173

**SUBVENTION DE 5 000 \$ AU COMITÉ SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST POUR LA RÉNOVATION DE L'ATELIER DE COUTURE DE SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST (SGO) - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MIKE DUGGAN**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Solidarité Gatineau-Ouest a fait une demande de financement pour la rénovation de l'atelier de couture de Solidarité Gatineau-Ouest (SGO);

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le conseiller Mike Duggan désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier accordé par l'élu est de 5 000,00 \$ et que selon Règlement numéro 816-4-2023, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000,00 \$ à l'ordre du Comité Solidarité Gatineau-Ouest, 1096, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8Y 2X2, à titre de subvention pour la Rénovation de l'atelier de couture de Solidarité Gatineau-Ouest (SGO).

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-174

**SOUSSION 2021 SP 254 - AJOUT ET MODIFICATIONS DES SERVICES MICROSOFT - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions de la *Loi 25 en matière de protection des renseignements personnels* entrent graduellement en vigueur et que celle-ci vient modifier les obligations de la Ville en matière de sécurité informatique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a conclu une entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales jusqu'au 31 juillet 2024 (CE-2021-612) pour un montant total de 4 366 237,50 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible pour la Ville de Gatineau d'intégrer cet ajustement, et ce, selon les quantités nécessaires à ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le Centre d'acquisitions gouvernementales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- accepte la mise à niveau des licences pour l'utilisation de fonctionnalités de sécurité supérieure;
- autorise l'ajout de la téléphonie Teams;
- s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- autorise un montant additionnel de 299 949,94 \$ incluant les taxes, au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'ajout de la téléphonie Teams ainsi que pour les modifications de sécurité des licences Microsoft ce qui porte la dépense totale à 4 666 187,44 \$ incluant les taxes;
- transmette un exemplaire de la présente résolution au Centre d'acquisitions gouvernementales.

Les fonds à cette fin seront pris jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même les projets suivants :

- 20051.01 PDI – TI – PROJ 003- Supervision, maintien du réseau et gestion des opérations de sécurité;
- 20087.01 PDI – TI – PROJ 001- Modernisation de la téléphonie (VOIP – Voice Over IP).

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-175

**AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2022 SP 206 - SERVICES PROFESSIONNELS - CONSEILLER EN IMPLANTATION ET SOLUTION UNIT4**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-933 du 23 novembre 2022, octroyait un contrat à la firme Alliance ERP inc. au montant de 255 738,89 \$ taxes incluses, pour des services professionnels d'un conseiller en implantation et solution Unit4;

**CONSIDÉRANT QUE** des services professionnels s'avèrent encore nécessaires pour compléter l'accompagnement dans la phase de stabilisation afin de compléter des développements importants et de finaliser la documentation en lien avec le développement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise un montant supplémentaire de 111 843,18 \$ incluant les taxes, à la firme Alliance ERP inc., 4180, rue des Rubis, Lévis, Québec, G6W 7E2, pour des services professionnels d'un conseiller en implantation et solution Unit4 portant ainsi la valeur totale du contrat à 367 582,07 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Année	Compte	CDR	Sous-projet		
2024	68840	0613	20051.10	TI - FDI – Système financier PIVO – Projet SI-23-002	111 843,18 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-176

**MODIFICATION DU RECUEIL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES DU PERSONNEL POLITIQUE DE CABINET**

**CONSIDÉRANT QUE** le Recueil de la rémunération et des autres conditions de travail des membres du personnel politique de cabinet doit être modifié :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie certains articles du Recueil de la rémunération et des autres conditions de travail des membres du personnel politique de cabinet et adopte la version ainsi modifiée du Recueil de la rémunération et des autres conditions de travail des membres du personnel politique de cabinet.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mars 2024.

Adoptée

CE-2024-177

**FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 118517**

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention collective du Syndicat des cols bleus de Gatineau le 4 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** les exigences à titre d'électricien et d'électricienne et l'offre conditionnelle faite à l'embauche à la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** les suivis effectués et les actions posées dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé ne rencontre pas les exigences du poste d'électricien et sa condition d'embauche;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi de l'employé numéro 118517 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 118517.

Adoptée

CE-2024-178

**MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES – RENONCIATION À INVOQUER LES DÉLAIS ÉCOULÉS – 502, CHEMIN VANIER – DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES – CAROLINE MURRAY**

**CONSIDÉRANT** le conseil municipal par sa résolution numéro CM-2024-93 du 20 février 2024, refusait l'usage conditionnel pour le projet de construction localisé au 502, Chemin Vanier;

**CONSIDÉRANT** la lettre de la Société en commandite Kevlar du 13 mars 2024, demandant une séance extraordinaire avant le 21 mars 2024 pour renverser la décision du conseil du 20 février 2024, par la résolution numéro CM-2024-93 à défaut de quoi une poursuite en contrôle judiciaire et en dommages serait intentée contre la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** la lettre des affaires juridiques du 15 mars 2024 en réponse à la lettre de la Société en commandite Kevlar, demandant de suspendre toute démarche judiciaire de façon à permettre aux instances concernées d'étudier le dossier, tout en s'engageant de renoncer à invoquer les délais écoulés entre la réception de la correspondance de la Société en commandite Kevlar du 13 mars 2024 et la date où une réponse formelle de la Ville sera transmise, le tout sans admission;

**CONSIDÉRANT** la lettre du 18 mars 2024 de M<sup>e</sup> Marc Beauchemin de la firme d'avocats De Grandpré Chait, avocat de la Société en commandite Kevlar, demandant de confirmer que les affaires juridiques ont bien le mandat de convenir d'une telle renonciation du délai temporaire;

**CONSIDÉRANT QU'**un délai est nécessaire pour que les affaires juridiques et les autres instances municipales prennent connaissance plus en détail et étudient les éléments contenus à la lettre du 13 mars 2024;

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité confirme le mandat au Service des affaires juridiques de renoncer à invoquer les délais écoulés entre la lettre de Kevlar du 13 mars 2024 et la première des échéances suivantes, soit la réponse formelle de la Ville de Gatineau à ladite lettre ou la signification des procédures judiciaires.

Adoptée

---

**MARIO AUBÉ**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière  
Comité exécutif